

URGENT

Caen, le 11 avril 2016.

**INFORMATION AUX AGENTS SUR LE PLAN DE REQUALIFICATION DE C EN B
PAR LISTE D'APTITUDE POUR 2016**

Chers Camarades,

La procédure du plan de requalification de C en B par liste d'aptitude pour 2016 est lancée.

Des problèmes apparaissent. En effet, la mise en place du protocole PPCR et la revalorisation des grilles de catégories C et B risquent d'entraîner pour certains agents promus des distorsions de rémunérations dues à la mise en place de ceux-ci.

Les SYNDICS PRINCIPAUX DE 1ERE CLASSE (échelle 6) des deux spécialités qui, au 1^{er} janvier 2016, sont :

- soit au 5ème échelon avec plus de 2 ans d'ancienneté dans l'échelon
 - soit aux 6ème et 7ème échelon, quelle que soit l'ancienneté dans l'échelon
- sont concernés par une « inversion de carrière » en cas de promotion en catégorie B.

L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT intervient auprès de la Fonction publique afin que des dispositions statutaires soient prises en urgence pour annuler les effets de cette inversion.

Dans l'attente, la CGT conseille aux agents ci-dessus concernés par cette inversion de carrière d'accepter la proposition de promotion de l'administration à la liste d'aptitude pour 2016 afin que leurs candidatures soient examinées localement, et après fusionnement, examinées en CAP de promo SA ou TSDD en septembre prochain.

En effet, les CAP de promotion se tiendront en septembre 2016 pour entériner, après étude, l'inscription sur les listes d'aptitude. Il sera suffisamment temps de refuser cette promotion le cas échéant, si aucun élément nouveau ne vient modifier cette inversion de carrière.

Le SNPAM CGT se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Pour le SNPAM-CGT

Camille PUJOL
SG Adjoint du SNPAM-CGT